

## **MERCREDI 13 AVRIL 2016**

Procès-Verbal d'une session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Boileau, tenue dans la salle du Conseil, située au 702, chemin de Boileau, à Boileau, Québec, le mercredi 13 avril 2016 à 20 heures. Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Henri Gariépy

### **SONT PRÉSENTS :**

|                |                  |
|----------------|------------------|
| Pierre Auclair | Marie-Ève Dardel |
| Yan Montpetit  | Nicole Blondin   |
| Wayne Conklin  |                  |

### **EST ABSENT :** Harold Linton

Mme Linda Nagant, secrétaire trésorière adjointe est également présente

5 contribuables assistent à la séance.

Le maire soumet à madame et messieurs les conseillers l'ordre du jour déposé par le secrétaire-trésorier à savoir :

### **ORDRE DU JOUR**

1. L'ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1. Adoption du procès-verbal du 9 mars 2016— séance régulière
4. Période de questions.
5. Affaire en cours.
  - 5.1. Pour accepter la soumission de Charlebois et Gratton CPA à titre de vérificateur financier de la Municipalité pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2016.
  - 5.2. Pour le renouvellement de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture automatique de service de la part des municipalités de Namur, Amherst et Notre-Dame-de-la-Paix.
  - 5.3. Pour nommer le DG, la secrétaire trésorière adjointe et le maire comme signataires pour effectuer les visites au coffret de sureté de la municipalité
  - 5.4. Pour renouveler le mandat du maire suppléant
  - 5.5. Pour nommer sur le comité de suivi MADA Mme Jocelyne Decarie et Mme Nicole Blondin en remplacement de M. Yan Montpetit
6. Rapports.
  - 6.1. Rapport du Maire des activités pour le mois de mars.
  - 6.2. Rapport de la secrétaire-trésorière adjointe
  - 6.3. Rapports des inspecteurs municipaux
    - 6.3.1. Dépôt des travaux de voirie à faire en avril.
    - 6.3.2. Rapport de voirie du mois de mars.
    - 6.3.3. Rapport de l'inspecteur en bâtiment & environnement du mois de mars.
7. Finances
  - 7.1. Pour adopter les comptes fournisseurs du mois de mars 2016.
8. Règlement
  - 8.1 Pour l'adoption du règlement 16-082 pour l'achat de la niveleuse
  - 8.2 Pour l'adoption du règlement no16-085 modifiant le règlement no09-049 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1
9. Correspondances
10. Affaires nouvelles

- 10.1. Pour le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à la Corporation des Loisirs de Papineau pour 2016.
- 10.2. Pour un mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées.
- 10.3. Pour mandater le directeur général afin d'effectuer un appel d'offres pour le gravier nécessaire pour 2016.
- 10.4. Pour donner un mandat à la firme MultiRessource
- 10.5. Pour donner un mandat pour peindre les locaux de l'Hôtel de Ville
- 10.6. Pour nommer les personnes attitrées aux fins d'échantillonnages d'eau pour la PROMA
- 10.7. Pour engager M. Simon Vaillant à titre de chauffeur, opérateur et journalier et M. Gilles Laramée à titre de chauffeur, opérateur et journalier et adjoint à l'inspecteur municipal et de voirie,
- 10.8. Pour ajouter dans la Politique et le plan d'action MADA la mention "Plan triennale de 2015 à 2017 inclusivement"
- 10.9. Pour un appui à la MRC des Laurentides pour la création d'un parc aux Chutes du Lac Cameron
- 10.10. Pour engager Mme Jocelyne Décarie pour la révision et la correction du site internet
- 11. Avis de Motion
  - 11.1. Avis de motion pour l'adoption du règlement 16-083, modifiant le règlement de permis et certificat 00-50 -Disposition concernant la prévention des incendies des immeubles à risque élevé et très élevé
  - 11.2. Avis de motion pour l'adoption du règlement 16-084 visant à citer à titre de document patrimonial le jugement Peacock du 12 novembre 2012 portant sur la propriété du Lac Papineau
- 12. Période de questions
- 13. Clôture de la séance.

## **1. OUVERTURE**

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 20 h

## **16-04-081 2. POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour.

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

L'ordre du jour, ci-dessus décrit soit adopté tel que présenté

**Adoptée à l'unanimité les conseillers.**

## **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **16-04-082 3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2016 — SÉANCE RÉGULIÈRE**

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal du 9 mars 2016, séance régulière l'ayant reçu au moins sept jours avant la tenue de cette séance;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le procès-verbal de la séance régulière du 9 mars 2016 soit adopté avec les modifications suivantes :

Page 6491, au point 10.11, 5<sup>e</sup> paragraphe, 2<sup>e</sup> ligne ... à leur domicile au 340 Chemin de la Pointe des Pins et au 6<sup>e</sup> paragraphe 3<sup>e</sup> ligne... à leur domicile au 340 Chemin de la Pointe des Pins.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5. AFFAIRES EN COURS**

**16-04-083**

**5.1. POUR ACCEPTER LA SOUMISSION DE CHARLEBOIS ET GRATTON CPA À TITRE DE VÉRIFICATEUR FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016.**

ATTENDU que Charlebois et Gratton CPA Inc. présente au Conseil une soumission d'une somme de 8 700 \$ pour être nommés vérificateurs et responsables de la préparation et la vérification de l'audit et du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Charlebois et Gratton, CPA Inc. soient nommés vérificateurs des livres de la municipalité pour l'exercice financier de 2016 et qu'à ce titre, leur mandat soit le suivant :

1. Vérifier les livres comptables de la Municipalité
2. Assister le directeur général pour le dépôt du rapport financier auprès du M.A.M.O.T.
3. Effectuer l'audit intérimaire et de fin d'année.
4. Présenter au Conseil de la Municipalité le rapport financier de fin d'année.
5. Faire tout ce qui est nécessaire pour mener à bien le présent mandat

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

16-04-084    **5.2    POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE AUTOMATIQUE DE SERVICE DE LA PART DES MUNICIPALITÉS DE NAMUR, AMHERST ET NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX**

ATTENDU    que l'entente relative à la protection contre l'incendie et à la fourniture automatique de service qui lie Boileau aux municipalités limitrophes de Namur, Amherst et Notre-Dame-de-la-Paix est venue à échéance le 18 décembre 2015;

POUR CE MOTIF :

IL EST **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yan Montpetit  
**ET RÉSOLU**

**QUE :**

Le Conseil de la municipalité de Boileau renouvelle l'entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies avec les municipalités de Namur, d'Amherst et de Notre-Dame-de-la-Paix pour l'année 2016.

**QU' :**

Une augmentation de 10 % soit applicable au montant forfaitaire annuel pour les services offerts dans le cadre de ladite entente soit : représentant une somme totale de 16,500 \$ pour chacune des municipalités qui desservent Boileau.

**ET QUE :**

L'ensemble des autres modalités de l'entente demeure inchangé.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

16-04-085    **5.3    POUR NOMMER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, LA SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE ADJOINTE ET LE MAIRE COMME SIGNATAIRES POUR EFFECTUER SEULS, LES VISITES AU COFFRET DE SURETÉ**

ATTENDU    que les signataires présentement autorisés à faire les visites du coffret de sureté de la municipalité ne sont plus à son emploi;

POUR CE MOTIF :

IL EST **PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Ève Dardel  
ET **RÉSOLU**

**QUE :**

Le maire, le directeur général et la secrétaire trésorière adjointe soient nommés comme signataires pour effectuer individuellement les visites au coffret de sureté.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

16-04-086

**5.4 POUR RENOUVELER LE MANDAT DU MAIRE SUPPLÉANT**

ATTENDU que le mandat de M. Harold Linton est venu à échéance à titre de pro maire à la fin novembre 2015;

POUR CE MOTIF :

IL EST **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin  
ET **RÉSOLU**

**QUE :**

Son mandat à titre de pro maire soit reconduit jusqu'à la fin novembre 2016.

**ET QU'IL :**

Puisse par le fait même, siéger à la table des maires de la MRC ou à tout autre événement, à titre de remplaçant de M. le Maire.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

16-04-087

**5.5 POUR NOMMER SUR LE COMITÉ DE SUIVI MADA MME JOCELYNE DÉCARIE ET MME NICOLE BLONDIN EN REMPLACEMENT DE M YAN MONTPETIT**

ATTENDU que les besoins des femmes seules au foyer peuvent différer des besoins des hommes seuls en perte d'autonomie;

ATTENDU que la municipalité désire avoir une présence féminine sur le Comité de suivi MADA pour avoir une meilleure compréhension des attentes et besoins féminins;

ATTENDU que M. Yan Montpetit désire se retirer du comité pour des raisons personnelles;

POUR CES MOTIFS :

IL EST **PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Ève Dardel  
ET **RÉSOLU**

**QUE :**

Mme Jocelyne Décarie et Mme Nicole Blondin soient nommées sur le Comité de suivi MADA en remplacement de M. Yan Montpetit.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**6. RAPPORTS**

**6.1 RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le maire dépose et fait la lecture de son rapport des activités du mois de mars 2016.

**6.2 RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

Au mois de mars 2016, des dépôts ont été effectués pour un montant de 94,244.53 \$ et nous avons des chèques postdatés pour 2016 d'une valeur de 154,084.94 \$

**6.3 RAPPORT DES TRAVAUX DE VOIRIE**

**6.3.1 DÉPÔT DES TRAVAUX À FAIRE EN AVRIL 2016**

M Michel Grenier dépose une liste des travaux de voirie pour le mois d'avril 2016, lequel sera classé aux archives # 102-102-02.

**6.3.2 RAPPORT DE VOIRIE DU MOIS DE MARS 2016**

M Michel Grenier dépose un rapport des travaux de voirie effectué pour le mois de mars 2016, lequel sera classé aux archives # 102-102-03

**6.4 RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL RESPONSABLE DES BÂTIMENTS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

M Michel Grenier dépose un rapport de l'officier municipal responsable des bâtiments et de l'environnement, pour le mois de mars 2016, lequel sera classé aux archives # 102-102-04.

**7. FINANCES**

**16-04-088 7.1. POUR ADOPTER LES COMPTES FOURNISSEURS DU MOIS DE MARS 2016**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yan Montpetit  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Les comptes à payer du mois de mars 2016 d'une somme de 99 172.42 \$ soient payés, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à débiter les affectations budgétaires concernées du budget 2016.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

## **8. RÈGLEMENT**

16-04-089

### **8.1 POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 16-082**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 16-082**

#### **DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 96,808.75 \$ ET UN EMPRUNT DE 96,808.75 \$ POUR L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE POUR LA VOIRIE.**

~~~~~

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 2 mars 2016;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair  
**APPUYÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin

**ET RÉSOLU:**

**QUE :**

Le présent règlement portant le numéro 16-082 est adopté et que le conseil décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1.**

Le conseil est autorisé à faire l'acquisition d'une niveleuse de marque John Deere 2003 (5036 heures, série DW770CH585831), avec aile de côté EDF, au coût de 96,808.75 (taxes franches) ou 84,200.00 \$ plus les taxes.

#### **ARTICLE 2.**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 96,808.75 \$ aux fins du présent règlement.

#### **ARTICLE 3.**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 96,808.75 \$ sur une période de 10 ans.

#### **ARTICLE 4.**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **ARTICLE 5.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Henri Gariépy  
Maire

---

Michel Grenier  
Secrétaire trésorier

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

Avis de motion donné le : 2 mars 2016  
Adopté le : 13 avril 2016  
Publié le : 14 avril 2016  
En vigueur le : 14 avril 2016

RÈGLEMENT NO. 16-085

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO  
09-049 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS  
DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

~~~~~

ATTENDU Que l'entente 2007-2013 sur un partenariat fiscal et financier avec les municipalités a prévu l'instauration d'une taxe municipale afin que tous les clients d'un service téléphonique soient tenus de contribuer au financement des centres d'urgence 9-1-1. À la suite de l'adoption de dispositions législatives, soit les articles 244.68 à 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale, d'un règlement gouvernemental et de règlements municipaux, cette taxe est entrée en vigueur le 1er décembre 2009. Le montant de cette taxe a alors été fixé à 0,40 \$ par mois par numéro de téléphone ou par ligne d'accès de départ.

ATTENDU que l'accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, signé le 29 septembre 2015, prévoit à son article 4.1 que le montant de la taxe sera ajusté selon l'inflation, avec effet à compter du 1er août 2016.

ATTENDU que l'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale édicte, lorsque le gouvernement apporte une modification à son règlement, l'obligation qui est faite à toute municipalité locale d'adopter et de transmettre au ministre, avant l'expiration du délai qu'il fixe, un règlement décrétant les modifications nécessaires à la mise en conformité de son règlement à celui du règlement pris par le gouvernement. De plus, il mentionne que l'article 244.69 de la Loi sur la fiscalité municipale s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires au règlement modificatif.

ATTENDU qu'il est mentionné que le règlement modificatif devra prévoir, en conformité avec le règlement pris par le gouvernement, soit le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 mars 2016, le nouveau montant de la taxe, soit 0,46 \$ et la date à compter de laquelle la taxe est imposée, soit le 1er août 2016.

ATTENDU qu'il est également prévu que :

- 1° l'adoption du règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion;
- 2° le règlement doit, au plus tard le 20 mai 2016, être transmis pour approbation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 3° le règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fera publier à la Gazette officielle du Québec.

POUR CES MOTIFS :



IL EST **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yan Montpetit  
**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Pierre Auclair

**ET RÉSOLU**

1. L'article 2 du règlement no 09-049 est remplacé par le suivant :

À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

---

Henri Gariépy  
Maire

---

Michel Grenier  
Secrétaire trésorier

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

Adopté le : 13 avril 2016  
Publié le : 14 avril 2016  
En vigueur le : 14 avril 2016

**9. CORRESPONDANCE**

Monsieur le maire Henri Gariépy fait état des correspondances reçues au cours du mois.

**10. AFFAIRES NOUVELLES**

**16-04-091**

**10.1 POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ À LA CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU POUR 2016.**

ATTENDU que l'adhésion annuelle à la Corporation des Loisirs de Papineau venait à échéance avec le passage à l'an 2016;

ATTENDU que telle adhésion permet à la municipalité de bénéficier de services de loisirs, mais aussi d'équipements auxquels elle n'aurait accès autrement;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

La Municipalité fasse parvenir un chèque de 60 \$ à la Corporation des Loisirs de Papineau pour son adhésion pour 2016.

**ET QUE :**

Le mandat de madame la conseillère Marie-Ève Dardel soit renouvelé comme personne responsable du dossier sport et loisir pour la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

16-04-92

**10.2 POUR UN MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES.**

ATTENDU que la Municipalité de Boileau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :  
□ permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;  
□ précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ  
□ s'engage à respecter ces règles;  
□ précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

**QUE :**

La municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la municipalité, pour la saison 2016-2017;

**QUE :**

Pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

**QUE :**

Si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

**QUE :**

La Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2016-2017, ce pourcentage est fixé à 0,95 % pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,6 % pour les municipalités non membres de l'UMQ;

**ET QU'**

Un exemplaire signé et conforme de la présente résolution, soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

**16-04-093 10.3 POUR MANDATER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL AFIN D'EFFECTUER UN APPEL D'OFFRES POUR LE GRAVIER NÉCESSAIRE POUR 2016**

ATTENDU que la Municipalité devra se procurer du gravier 0-3/4 de catégorie MG -20 dans le but d'effectuer divers travaux de rechargement tout au long de la saison estivale 2016;

ATTENDU que le Comité de voirie de la municipalité va siéger le 19 avril prochain afin de déterminer les travaux de voirie prioritaire, mais aussi, les quantités nécessaires de gravier MG-20 pour la saison;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Ève Dardel  
Et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le Conseil mandate le directeur général afin de procéder à un appel d'offres pour le gravier MG 20 nécessaire auprès d'entreprises de la région.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**16-04-094 10.4 POUR DONNER UN MANDAT À LA FIRME HORIZON MULTIRESSOURCE.**

ATTENDU que la Municipalité doit veiller à l'application des règlements 086-2007 relatif à l'administration à l'égard des cours d'eau ainsi que le règlement 087-2007 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau;

ATTENDU que la Municipalité a identifié des barrages de castor sur le chemin Charron (latitude : 45.909657; longitude :-74.752075) et qu'ils pourraient présenter des risques potentiels pour la sécurité des personnes et des biens;

POUR CE MOTIF

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yan Montpetit  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

La Municipalité de Boileau fasse appel à la firme Horizon Multiressource afin d'évaluer les risques pour les infrastructures et la sécurité des biens et des personnes, évaluer et envisager divers moyens d'aménagement dans une optique de conservation et de mise en valeur des milieux humides pour un montant de 990 \$ taxes en sus.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

**16-04-095 10.5 POUR DONNER UN MANDAT POUR PEINTURER LES LOCAUX DE L'HÔTEL DE VILLE**

ATTENDU que la Municipalité a fait repeindre ses locaux il y a plus de dix ans;

ATTENDU qu'une soumission a été déposée par Isabelle Gibert pour effectuer la peinture des locaux;

POUR CE MOTIF

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

La Municipalité de Boileau fasse appel à Isabelle Gibert pour un montant de 1000 \$ afin de peindre les locaux de l'Hôtel de Ville.

**ET QUE :**

La Municipalité de Boileau mandate Amélie Vaillancourt-Lacas, directrice générale adjointe et inspectrice afin de signer un contrat entre Isabelle Gibert et la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

16-04-096

**10.6 POUR NOMMER LES PERSONNES ATTITRÉES AUX FINS D'ÉCHANTILLONNAGES D'EAU POUR LA PROMA**

ATTENDU que la PROMA souhaite installer trois (3) stations d'échantillonnage d'eau sur la rivière Maskinongé;

ATTENDU qu'une de ces stations sera sur le territoire de la municipalité de Boileau;

ATTENDU que la PROMA demande à la municipalité de Boileau d'identifier une personne pour prendre les échantillons selon les normes fournies par l'OBV RPNS;

ATTENDU qu'une courte formation sera offerte aux personnes chargées de prendre les échantillons;

ATTENDU que les membres du conseil municipal croient en l'importance du projet de revitalisation de la rivière Maskinongé mis de l'avant par la PROMA,

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair et **RÉSOLU**

**QUE :**

Mme Amélie Vaillancourt et M. Guy St-Louis soient les personnes attitrées à la prise d'échantillonnage d'eau sur la rivière Maskinongé.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

16-04-097

**10.7 POUR PROCÉDER À L'EMBAUCHE DE M SIMON VAILLANT À TITRE DE CHAUFFEUR, OPÉRATEUR ET JOURNALIER ET M. GILLES LARAMÉE À TITRE DE CHAUFFEUR, OPÉRATEUR ET JOURNALIER ET ADJOINT À L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET DE VOIRIE**

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire pour la Municipalité de remplacer graduellement les employés de voiries attitrés plus particulièrement aux tâches de conducteur de camion et de machinerie;

ATTENDU qu'un appel de candidatures pour le poste de chauffeur, opérateur et journalier a eu lieu au mois de juin 2015;

ATTENDU qu'un comité de sélection a rencontré une série de postulants pour le poste;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yan Montpetit  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le Conseil procède à l'embauche de M Simon Vaillant à titre de chauffeur, opérateur et journalier et M. Gilles Laramée à titre de chauffeur, opérateur et journalier et adjoint à l'inspecteur municipal et de voirie.

**ET QUE:**

Le directeur général soit autorisé à signer le contrat de travail pour officialiser l'entente entre M. Simon Vaillant et M. Gilles Laramée et la Municipalité de Boileau.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

#### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

#### **16-04-098 10.8 POUR AJOUTER DANS LA POLITIQUE ET LE PLAN D'ACTION MADA LA MENTION "PLAN TRIENNAL DE 2015 À 2017 INCLUSIVEMENT"**

ATTENDU que la municipalité a produit sa politique et son plan d'action MADA (Municipalité amie des aînés);

ATTENDU qu'il n'est pas spécifiquement indiqué dans ces documents qu'il s'agit une Politique et un plan d'action s'étendant sur 3 ans, du début 2015 à la fin 2017;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Les documents de la politique et du plan d'action soient corrigés pour inclure la mention "Plan triennale de 2015 à 2017 inclusivement.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

16-04-099

**10.9 POUR UN APPUI À LA MRC DES LAURENTIDES POUR LA CRÉATION D'UN PARC AUX CHUTES DU LAC CAMERON**

CONSIDÉRANT qu'une bande de terre publique située entre les chutes du Lac Cameron (Amherst) et la sortie du Lac Brochet (Labelle) le long du lac Labelle fait l'objet d'un parc public régional ;

CONSIDÉRANT que le territoire est en partie un TPI géré par la MRC des Laurentides et une terre publique sous la responsabilité du Ministère des Ressources Naturelles ;

CONSIDÉRANT que le territoire visé soit une bande de terre de quelques centaines de pieds de large sur un peu plus d'un kilomètre longeant le long du lac Labelle n'est pas propice à l'exploitation forestière;

CONSIDÉRANT que des équipements publics et de la signalisation ont été investis en 2015 par les organismes du milieu : MRC des Laurentides, organisme de Bassin Versant de la Rivière Maskinongé (PROMA) et les municipalités de Labelle et d'Amherst;

CONSIDÉRANT que le sentier pédestre Héritage reliera le tracé actuel provincial dans la municipalité de Labelle au site des chutes du Lac Cameron dans la municipalité d'Amherst en 2016;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Éve Dardel  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le conseil demande aux ministères de supporter les organismes locaux, les municipalités ainsi que la MRC des Laurentides dans son projet de mise en place d'un parc public régional.

**QUE :**

Le conseil demande de faire respecter le caractère public de ce territoire en y permettant le libre accès soit directement via des chemins d'accès soit indirectement par d'autres sentiers.

**ET QU'**

Une copie de cette résolution soit transmise à madame Caroline Normandin, directrice régionale, MERN, à monsieur François Lapalme, directeur Gestion des forêts Laurentides- Lanaudière, à la MRC des Laurentides, aux municipalités de Labelle, Boileau, Harrington, Lac-des-Plages, La Minerve, les

organismes OBVRPNS, PROMA, CRÉ Laurentides, Loisirs Laurentides, AVEC Cameron.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**16-04-100**

**10.10 POUR ENGAGER MME JOCELYNE DÉCARIE POUR LA RÉVISION ET LA CORRECTION DU SITE INTERNET**

ATTENDU que notre nouveau site web est en fonction;

ATTENDU qu'il y a un urgent besoin de révision et de corrections des textes;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Madame Jocelyne Décarie soit engagée pour faire la révision et la correction des textes en français et en anglais ainsi que la traduction de certains textes de l'anglais au français de notre site web, et ceci pour un montant de 600 \$.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

**11. AVIS DE MOTION**

**16-04-101** 11.1 Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Yan Montpetit qu'à une séance subséquente, l'adoption du règlement 16-083, modifiant le règlement de permis et certificat 00-50 -Disposition concernant la prévention des incendies des immeubles à risque élevé et très élevé

**16-04-102** 11.2 Avis de motion est donné par madame la conseillère Nicole Blondin qu'à une séance subséquente, l'adoption du règlement 16-084 visant à citer à titre de document patrimonial le jugement Peacock du 12 novembre 2012 portant sur la propriété du Lac Papineau

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16-04-103** **13. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

La présente séance soit et est levée à 21h15



**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

---

Monsieur Henri Gariépy  
Maire

---

Linda Nagant  
Secrétaire-trésorier adj.

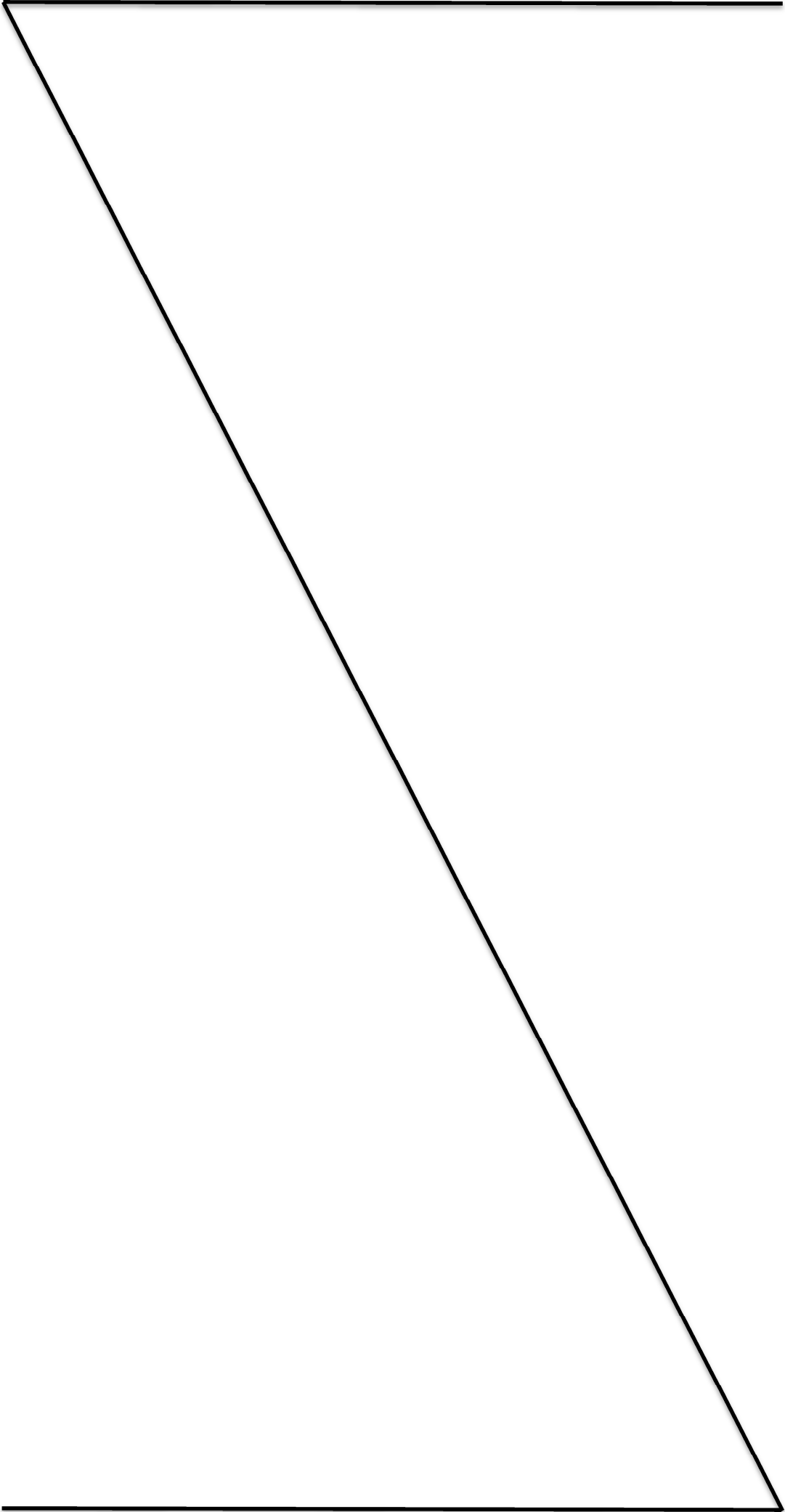
---

Lors de la séance plénière du 6 avril 2016, tenue de 18h30 à 21h00, étaient présents le maire M. Henri Gariépy et les membres suivants :

Pierre Auclair  
Wayne Conklin  
Nicole Blondin

Marie-Ève Dardel  
Yan Montpetit

Le secrétaire-trésorier, Michel Grenier était également présent.



**6516**